

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 260**11 mars 2003****SOMMAIRE**

1906 S.A., Esch-sur-Alzette	12467	Effetre Investment & Trading Company S.A., Luxembourg	12435
A.I. Investment S.A., Rameldange	12435	Elboniel, S.à r.l.	12470
ALD Lux S.A., Luxembourg	12460	Elboniel, S.à r.l.	12470
Amhurst Corporation S.A., Luxembourg	12472	Elboniel, S.à r.l., Luxembourg	12475
Amway Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12479	Euro 2000 S.A., Luxembourg	12475
Antiques & Co, S.à r.l., Pétange	12460	Eurobase Unternehmensberatung AG, Merttert	12456
Aubay S.A., Luxembourg	12477	Expar S.A., Luxembourg	12457
Balancia S.A., Luxembourg	12441	F.E.D.I. Lux S.A., Fonds Européen de Développement Immobilier Lux S.A., Luxembourg-Kirchberg	12480
Banque BCP S.A., Bertrange	12438	Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., Strassen	12461
Bremach International S.A., Luxembourg	12480	Financière Cavour S.A., Luxembourg	12466
Bremach International S.A., Luxembourg	12480	Finanim S.A., Luxembourg	12456
Bremach International S.A., Luxembourg	12480	Fipro Beteiligungs S.A., Luxembourg	12457
Brental S.A., Luxembourg	12449	Firalux S.A., Luxembourg	12441
BTA Bautechnik A.G., Luxembourg	12479	Focus Consulting S.A., Soparfi, Luxembourg	12452
Câble International S.A., Luxembourg	12478	Focus Consulting S.A., Soparfi, Luxembourg	12455
CCA, Cool Chain Association, A.s.b.l., Senningerberg	12442	Forest Papeteries S.A., Luxembourg	12463
Cedria Holding S.A., Luxembourg	12479	Galaxy Grain Holdings S.A., Luxembourg	12452
Centenia Finance S.A., Luxembourg	12456	Gas Shipping S.A., Luxembourg	12472
Centrica Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	12468	Global Shipping Services S.A., Luxembourg	12448
CMB Services S.A., Luxembourg	12434	Grossmann, S.à r.l., Bollendorf-Pont	12435
COTELUX, Société Coopérative des Téléspéctateurs de Luxembourg, Senningerberg	12476	Groupe Orion S.A., Luxembourg	12464
Coarrip S.A., Luxembourg	12440	Groupe Orion S.A., Luxembourg	12464
Coarrip S.A., Luxembourg	12440	Hidari Holding S.A., Luxembourg	12448
Coiffure Antonio, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12461	Hippocampe Finance, S.à r.l., Luxembourg	12448
Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Luxembourg	12476	Hippocampe Finance, S.à r.l., Luxembourg	12448
Coreven, S.à r.l., Ehlinge	12459	Holborn S.A.H., Mamer	12450
Cornepolis, S.à r.l., Pétange	12461	Holder de l'Alzette S.A., Luxembourg	12451
Corsu S.C., Olm	12451	Immocenter S.A., Luxembourg	12472
Dageraad Investments S.A., Luxembourg	12466	Incypher Holding S.A., Luxembourg	12449
Decotra, S.à r.l., Strassen	12461	Incypher S.A., Luxembourg	12448
Delta Charlie 10 S.A., Luxembourg	12460	Jattis 1 S.A., Luxembourg	12463
Dentoluxe S.A.	12478	Jattis 2 S.A., Luxembourg	12462
Desio Holding S.A., Luxembourg	12457	Jattis 3 S.A., Luxembourg	12462
Diego S.A., Luxembourg	12435	Jattis 4 S.A., Luxembourg	12461
DS Bourgogne S.A., Luxembourg	12463	Joco Promotions S.A., Clemency	12466
Ecospace Holding S.A., Luxembourg	12464	Jouvence Participations S.A., Luxembourg	12434
		Krautling S.A., Luxembourg	12450

L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Luxembourg	12456	ment d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg	12464
Laureena S.A., Luxembourg	12478	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Finance-	
Lefebvre Investissements S.A., Luxembourg	12457	ment d'Initiatives Textiles S.A., Luxem-	
LSF KC Investments, S.à r.l., Luxembourg	12441	bourg	12465
Luminosa Holding S.A., Luxembourg	12441	S.I.I. Holding S.A., Luxembourg	12449
M.P.P., Modèles Par Poste, S.à r.l., Esch-sur-		Sabior, S.à r.l., Luxembourg	12462
Alzette	12468	Sabior, S.à r.l., Luxembourg	12479
Magdalena S.A., Luxembourg	12475	Sales Trainings Luxembourg, S.à r.l., Bertrange ..	12460
Magiste International S.A., Luxembourg	12451	Sangiafin S.A., Luxembourg	12472
Magritte, S.à r.l., Luxembourg	12450	Scarabeo Investment S.A., Luxembourg	12451
Maison du Fumeur, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12466	Solpar S.A., Luxembourg	12476
Marbrerie Tom Gelhausen, S.à r.l., Greven-		Soparind S.A., Luxembourg	12479
macher	12436	Sottam S.A., Pontpierre	12462
Memory Keepers S.A., Luxembourg	12456	Stilina S.A.H., Luxembourg	12457
Momis S.A., Luxembourg	12449	Syslog S.A., Pétange	12459
Morinda S.A., Luxembourg	12477	T.B.C. S.A., Luxembourg	12451
Nettoyage Vitres, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12467	Tasku Immobilière S.A., Luxembourg	12477
Neulaband S.A., Luxembourg	12475	Taxno S.A.H., Luxembourg	12450
Nouvelle Bijouterie Mamer, S.à r.l., Strassen	12459	Tipasis S.A., Luxembourg	12463
Petula S.A., Luxembourg	12441	Toiture Phoenix, S.à r.l., Tétange	12467
Prisme S.A., Strassen	12462	Toitures Lambrech Sylvain, S.à r.l., Pétange	12460
Private Equity International S.A., Luxembourg	12472	Uninco S.A.H., Luxembourg	12442
Procompta-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12467	Uninco S.A.H., Luxembourg	12442
Quetzaltenango S.A., Luxembourg	12463	Ushuaia S.A., Luxembourg	12450
Raj Europe.A., Luxembourg	12434	Worldwide Investors (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Resinex S.A., Luxembourg	12452	bourg	12440

RAJ EUROPE.A.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 47.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001267.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

JOUVENCE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 83.564.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Signature.

(001278.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

CMB SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 58.737.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 577, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMB SERVICES

L. Beersmans

Administrateur-délégué

(001382.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

DIEGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.457.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Signature.

(000936.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(79498/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

GROSSMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 20, Grusswiss.

EXTRAIT

Par jugement du 26 février 2003, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la société à responsabilité limitée GROSSMANN, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-6555 Bollendorf-Pont, 20, Grusswiss, prononcée par le jugement du Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch en date du 8 mai 2002.

Le même jugement a donné décharge au curateur.

Pour extrait conforme

Me D. Baulisch

Le curateur

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2003, réf. DSO-AB00001, - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900245.2/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2003.

A.I. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, am Bounert.
R. C. Luxembourg B 90.717.

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration
tenu en date du 8 janvier 2003*

Résolutions

Les administrateurs prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommé Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean Strock, licencié en sciences économiques, demeurant à L-6975 Rameldange,

2. Est nommé délégué du Conseil d'Administration conformément à l'article 5 des statuts, Monsieur Jean Strock ci-avant nommé. Cette nomination a été dûment autorisée par l'Assemblée générale des Actionnaires. Monsieur Jean Strock en tant qu'administrateur de la société et délégué du conseil portera le titre d'administrateur délégué et pourra engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Strassen, le 14 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001191.4/578/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

MARBRIERIE TOM GELHAUSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 19, Grand-rue.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Tom Gelhausen, maître-façadier-marbrier, né le 11 juin 1961 à Grevenmacher, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 17, rue des Bateliers,

2) Madame Viviane Hengel, sans état, née le 19 décembre 1962 à Grevenmacher, épouse de Monsieur Tom Gelhausen, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 17, rue des Bateliers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et de tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet.

La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de façadier avec vente des articles de la branche,
- l'exploitation d'une entreprise de marbrier avec vente des articles de la branche,

et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination.

La société prend la dénomination MARBRIERIE TOM GELHAUSEN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Tom Gelhausen, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. Madame Viviane Hengel, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapporté au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire

judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance.

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins de la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille et cent Euros (1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6730 Grevenmacher, 19, Grand-Rue.
- 2) La gérance de la société est définie comme suit:

Monsieur Tom Gelhausen, prénommé, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée de la société à responsabilité limitée MARBRERIE TOM GELHAUSEN, S.à r.l.

Le gérant unique engagera la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Gelhausen, V. Hengel, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2003, vol. 518, fol. 83, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 février 2003.

J. Gloden.

(001096.3/213/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

BANQUE BCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 7.648.

L'an deux mille deux, le 17 mai à 16.00 heures, le Conseil d'Administration de Banque BCP S.A. s'est réuni dans les locaux de son siège social provisoire au n° 21, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Ordre du jour

1. Transfert du siège social.
2. Transfert provisoire du siège administratif et de l'agence principale.
3. Rotation du personnel au sein des agences.
4. Segmentation des clients du réseau commercial.
5. Création d'un Call Center.
6. Renforcement du personnel au sein du Call Center.
7. Centralisation au Service Opérations.
8. Approbation des Comptes clôturés au 31 mars 2002.
9. Activités développées au courant du 1^{er} trimestre 2002.
10. Nouvelle plate-forme ICBS.

Sont présents:

João José Lopes Raimundo, Président;

Fernando Nogueira, Administrateur;

Dominique Aguerre, Administrateur;
 Fernando Carvalho, Administrateur;
 Luis Castelo Branco, Administrateur.

En constatant la présence de tous les administrateurs, la réunion peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide ce qui suit:

1. Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social de la Banque de la commune de Luxembourg au 10, rue de la Grève vers la commune de Bertrange au 5, Z.A.I. Bourmicht, ceci conformément à ce qui est prévu à l'article 2 des statuts.

2. Transfert provisoire du siège administratif et de l'agence principale

Les travaux du nouveau siège de la Banque ayant pris du retard, la Direction propose, dans son Mémoire du 4 février 2002, de transférer provisoirement le siège administratif ainsi que l'Agence de Luxembourg vers Hollerich. Après analyse, le Conseil d'Administration approuve la proposition et demande que lui soit fourni un plan global du coût de cette opération.

Le budget présenté est autorisé, mais la Direction doit être attentive à ne pas effectuer de travaux inutiles puisqu'il s'agit de locaux provisoires.

Les actionnaires de BANCO MELLO (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue de la Grève, se sont réunis en Assemblée Générale, le 6 avril 1999.

L'Assemblée s'est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Antonio José de Sousa Mota, lequel désigne comme secrétaire Madame Eliane Fuchs. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Hoste.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose:

Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur Externe.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998.
3. Décision à prendre concernant la répartition du bénéfice de l'exercice.
4. Autorisation de convertir le capital social en Euros.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences, laquelle après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

Qu'il résulte de ladite liste de présences qu'une large majorité des actionnaires sont présents ou représentés à la présente Assemblée Générale et se reconnaissent valablement convoqués pour délibérer sur l'ordre du jour de cette Assemblée.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires:

1. La feuille de présences.
2. Les pouvoirs des actionnaires représentés.
3. Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998.
4. Le rapport du Conseil d'Administration.
5. Le rapport du Réviseur Externe.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, autorise le Conseil d'Administration à convertir le capital social en Euros et à l'augmenter pour atteindre le montant de EUR 12.500.000,- (soit une valeur nominale par action de EUR 250,-) par incorporation de réserves à concurrence de LUF 4.248.750,- Cette autorisation est accordée sur base de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion en Euros du capital des sociétés commerciales et reste valable jusqu'au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale autorise également le Conseil d'Administration à procéder au changement de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de Euros 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de Euro 250,- (deux cents cinquante Euros) chacune.»

Plus rien n'étant à délibérer, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé de présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00814, - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001036.3/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

COARRIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.099.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} février 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimés en lires italiennes en euros de sorte qu'il s'établisse à EUR 179.417,13 (cent soixante-dix-neuf mille quatre cent dix-sept euros et treize cents).

3. Le conseil d'administration décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa.

Version anglaise:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 179.417,13 (one hundred seventy-nine thousand four hundred seventeen euros and thirteen cents) represented by 34.740 (thirty-four thousand seven hundred and forty) shares without a par value, fully paid in.»

Version française:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 179.417,13 (cent soixante-dix-neuf mille quatre cent dix-sept euros et treize cents), représenté par 34.740 (trente-quatre mille sept cent quarante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001072.2/208/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

COARRIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.099.

—
Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001070.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

WORLDWIDE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1371 Luxembourg, 137, Val Sainte Croix.
H. R. Luxemburg B 76.122.

—
Der Sitz wird geändert:

Neu:

WORLDWIDE INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A.

137, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

früher:

1, rue des Glacis

L-1628 Luxembourg.

Luxembourg, 19. Dezember 2002.

P. Bach, Dipl. Volkswirt

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01269. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D, Hartmann.

(001220.5/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

BALANCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.169.

Statuts coordonnés en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001039.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LUMINOSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.191.

Statuts coordonnés en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001041.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

PETULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.300.

Statuts coordonnés en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001042.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FIRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 62.399.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001043.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LSF KC INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.567.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 31 décembre 2002 que HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL), L.P., établi à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton HM 11, Bermudes, a cédé 20 parts sociales de la société LSF KC INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») à HudCo PARTNERS IV KOREA, LTD., établi à Gibbons Building Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

HudCo PARTNERS IV KOREA, LTD.....	20 parts sociales
LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.	390 parts sociales
LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P.	590 parts sociales
Total.....	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

LSF KC INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001045.4/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

UNINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.881.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 août 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros, de sorte qu'il s'établisse à EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents).

3. Le conseil d'administration décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents), représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001087.2/208/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

UNINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.881.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001088.2/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

CCA, COOL CHAIN ASSOCIATION, Association sans but lucratif.

Registered office: L-1646 Senningerberg, 54, rue de Grünewald.

STATUTES

Between the undersigned:

- Robert S. Arendal, Danish nationality, private employed and residing in Syren, Grand Duchy of Luxembourg,
- Christian Helms, German nationality, private employed and residing in Bremen, Germany,
- David Pierce, American nationality, private employed and residing in Dubai, United Arab Emirates,

and those who will be admitted subsequently, a non-profit association has been established, governed by the statutes enclosed herewith and by the law of 21 April 1928 regarding non-profit associations, as amended by the laws of 22 February 1984 and 4 March 1994.

Denomination - Office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established a non-profit association under the name of COOL CHAIN ASSOCIATION a.s.b.l. (non-profit association) abbreviated to CCA.

Art. 2. The office is established at 54, rue de Grünewald, L-1646 Senningerberg.

Art. 3. The association is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the association is to promote the quality, efficiency and value for the transport logistics of perishable and temperature sensitive products by air, road, rail and sea, including all the participants in the supply chain. The Association will provide a conduit for the exchange of views and technological ideas, as well as create partnerships. Through regular future conferences and work-shops they will offer the maximum opportunities to make perishables a truly high value and reliable market, benefiting the Industry but with focused efficiencies for the consumer. The CCA shall also initiate training courses, workshops and research for members to improve and maintain product quality during the unbroken temperature sensitive supply chain.

Art. 5. The association will attempt to achieve this purpose, notably by:

1. offering a framework of discussion to the parties involved in these matters,
2. favouring the encounter of all the participants in the complete transport chain of perishables,

3. widening our encounters to the Representatives of the Governments, Industries, Trade as well as Press Authorities,

4. publishing and spreading publications, organising conferences and workshops as well as in a more general aspect, encouraging the co-operation and efficiency on improving the temperature sensitive supply chain for the transportation of perishables,

5. working in collaboration with organisations world-wide, on a global level.

Art. 6. The number of Members is unlimited, without being less than three Members. Both individual persons as well as companies are allowed. The association is composed of Full Members, Associate Members and Honorary Members. The Board can define any other membership category, including its rights and obligations, by a decision taken pursuant to Article 14 and following of these statutes. All membership criteria, not provided for in these statutes, are defined in a resolution by the Board of Directors.

Art. 7. Admission to CCA is open to all companies and individuals, from any nationality, taking an active part in the temperature sensitive supply chain. Notably from air companies, ocean freight companies, handling companies, forwarding companies, trucking and other transportation companies, air and sea-ports, local government and chambers, growers, producers, shippers, importers and retailers as well as any person, company or organisation having a direct connection with the perishable transport industry.

The association specifically wish to include and involve all participants, directly or indirectly involved in the supply chain of perishables, from academic universities, students, researchers institutes and others.

Art. 8. Application requests are to be forwarded, in writing, to the Board of Directors of the association. The Board of Directors has the power, with a majority of the votes of those Directors present, to accept or refuse such requests.

The Board of Directors may exceptionally approve an application request from an individual and/or company who under special circumstances, has a competence or status, which may justify the admission of such a person to the association.

Art. 9. The application is private and can not be transferred to another person or company without the approval of the Board of Directors.

Art. 10. Members are allowed to participate in meetings, events or any other activities within the association.

Art. 11. The Members remain free to withdraw, at any time, from the association by forwarding, in writing, their resignations to the Board of Directors.

Art. 12. The exclusion of a Member may be pronounced, at the suggestion of the Board of Directors, at a General Assembly of the Members deciding with a 2/3 majority vote, in particular for one of the following reasons:

1. Deliberate damage caused to the interests of the association,
2. Non-payment of the admission and annual membership fee.

Before suggesting an exclusion on the basis of case 1, the Board of Directors will summon the person in question, to hear his defence.

Art. 13. The amount of the annual admission fee is fixed at the General Assembly of the Members.

Administration

Art. 14. The association is managed by a Board composed of at least three Directors, five at the most, appointed and revoked by the General Assembly of the Members and chosen among its Members.

The Director's term of office is fixed at 2 years and can be renewed.

The Director's mandate remains on an honorary basis and gives no right to any remuneration, unless otherwise decide and approved by the General Assembly. The Directors do not contract, owing to their function, any personal commitments and remain only responsible for the execution of their mandate.

The Board members are indemnified and held harmless from any claims, liabilities, costs and expenses, brought against them at any time and in anyway, except if resulted from gross negligence or willful misconduct in the execution of their mandate.

In case of a resignation of a Director, the Board is allowed to elect by co-option and with a majority of the remaining Directors, one substitute Director, to be confirmed at the next General Assembly of the Members.

Art. 15. The Board of Directors chooses among its members one President, one Secretary and one Treasurer, being the Executive Board.

Art. 16. The Board of Directors is only allowed to deliberate if the majority of the Directors are present. The President or two of its Board members convenes it. Decisions are taken at the absolute majority of the attending Directors' votes, the President having, in the event of an even vote, the casting vote. Decisions taken are recorded in statements signed by the President and the Secretary.

The Directors are allowed to mandate, by letter or fax, one of their colleagues to represent them at a Board meeting; one Director is not allowed to represent more than one colleague.

Art. 17. The Board of Directors is in full possession of the widest powers to manage the business of the association or to perform any administration action. It notably decides on the patrimony of the association as well as its policy to reach the associations object. It represents the association judicially and extra judicially. All, which is not specially reserved for the General Assembly of the Members by the enclosed statutes or by the law, is within the competence of the Board of Directors.

The Board will also be allowed to recruit some staff, and to be assisted by advisers who are not necessarily chosen among the Members.

Art. 18. The Board of Directors is allowed, under its own responsibility, to delegate the daily management of the association to one of its Members or to a third party associated or not, as well as the organisation of the association's conferences, workshops, promotion and similar activities.

Art. 19. All actions involving the association beyond the daily business must be signed, except in case of a special mandate attributed by the Board to a third party, either by the President or by two Directors, who will not have to prove their powers to a third party.

Art. 20. The Board of Directors will present an internal regulation at the General Assembly of the Members for approval.

General Assembly of the Members

Art. 21. The General Assembly of the Members is composed of all its Members. The president of the Board of Directors, or during his absence, one Member of the Board is presiding.

Art. 22. The following items are under the competence of the General Assembly of the Members:

1. Amendment of the social statutes;
2. Nomination and dismissal of the Directors;
3. Nomination of two cash auditors;
4. Budgets and accounts approval;
5. Subscription fixing;
6. Voluntary dissolution of the association.

Art. 23. The annual General Assembly of the Members will be held on 25th May each year. If such day is a legal holiday in Luxembourg the annual General Assembly of the Members will be held on the next following business day.

Art. 24. The President of the Board of Directors will invite the Members to the General Assembly of the Members. They are allowed to be represented by another Member.

Invitations are sent in writing or handed over at least 10 days before the General Assembly of the Members. The agenda will be included.

Art. 25. The President of the Board of Directors must summon the meeting if required by 1/5 of the Members. In this respect, every proposition signed by 1/5 of the Members must be noted on the agenda.

Art. 26. For an ordinary General Assembly of the Members to deliberate, at least 1/2 of its Members must be present, for an extraordinary General Assembly of the Members to deliberate (Amendment of the social statutes, Voluntary dissolution of the association), at least 2/3 of its Members must be present.

Each Full Member (individual or company) has one vote. Any Full Member, who intends not to attend the General Assembly of the Members, is allowed before the beginning of the General Assembly of the Members to express his vote in writing. In the event of such a case he will communicate, in writing to the Board of Directors, the name of the designed person, who will be entitled to vote on behalf of this Member. Majority of the present or represented votes takes resolutions, unless the law or the attendees would decide differently.

All other categories of Members, as defined by the Board of Directors pursuant to Article 6 hereof, shall have those voting powers as defined by the Board of Directors.

Art. 27. Decisions taken at the General Assembly of the Members are recorded into a statement register signed by the President and one Director. This register remains at the registered office; all the Members are allowed to consult it without moving the location of the register. These decisions could possibly be notified to an interested third party by mail.

General provisions

Art. 28. The social year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year. In this particular instance, the first social year shall begin from the date of signature and shall terminate the 31 of December 2003.

Art. 29. The closing accounting year and the budget of the next accounting year will be submitted yearly at the annual General Assembly of the Members.

The accounts shall be kept and managed by the Treasurer. Each turnover shall be justified by bills or accounting records.

Art. 30. The General Assembly of the Members shall designate two cash auditors to check the accounts of the association and to present the annual report. They shall be nominated for a period of two years, which can be renewed.

Art. 31. In the event of dissolution, the General Assembly of the Members will designate a liquidator and will determine his powers. The General Assembly of the Members will determine the allocation of the net remaining social asset after payment of the debts and discharging of the expenses.

Art. 32. The law of 21 April 1928 on associations and non-profit foundations, as amended subsequently, is applicable for all surpluses and all matters not provided for in these statutes.

The parties have immediately proceeded to hold an extraordinary General Assembly of the Members, at which they have been convened, and have taken unanimously the following decisions:

- The Directors have elected among themselves the following Board Members:

Robert Arendal, appointed Chairman;
 Christian Helms, appointed Secretary General;
 David Pierce, appointed Treasurer.
 - The annual membership fee is fixed as follows:
 Full Members: 1000 euros;
 Associate Members: 500 euros;
 Honorary members: no fee.

The present deed is worded in English, followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Robert S. Arendal, de nationalité danoise, employé privé, domicilié à Syren, Grand-Duché de Luxembourg,
- Christian Helms, de nationalité allemande, employé privé, domicilié à Brême, Allemagne,
- David Pierce, de nationalité américaine, employé privé, domicilié à Dubaï, Emirats arabes unis,

et ceux qui seront admis ultérieurement, est créée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif dénommée COOL CHAIN ASSOCIATION a.s.b.l., en abrégé CCA.

Art. 2. Son siège est établi au 54, rue de Grünewald, L-1646 Senningerberg.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir la qualité, le rendement et la valeur en matière de logistique du transport de produits périssables et produits sensibles aux variations de température, par air, par route, par chemins de fer et par mer, y compris tous les intervenants dans la chaîne d'approvisionnement sensible aux variations de température. L'association fournira un canal pour l'échange de vues et d'idées technologiques et créera des partenariats. L'organisation de conférences et d'ateliers réguliers permettra à l'association d'offrir un maximum d'occasions de faire des denrées périssables un véritable marché de grande valeur et fiable, profitant à l'industrie tout en restant axé sur les besoins du consommateur. La CCA prévoira également des cours de formation, des ateliers et de la recherche pour les membres afin d'améliorer et de conserver la qualité du produit tout au long de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement sensible aux variations de température.

Art. 5. L'association tentera d'atteindre cet objectif, notamment:

1. en offrant un cadre de discussion à toutes les parties concernées par ces questions;
2. en favorisant la rencontre de tous les intervenants dans l'ensemble de la chaîne de transport des denrées périssables;
3. en élargissant le cercle de nos rencontres aux représentants des autorités gouvernementales, de l'industrie, du commerce et de la presse;
4. en publiant et en diffusant des publications, en organisant des conférences et des ateliers ainsi que, de façon plus générale, en favorisant la coopération et l'efficacité en termes d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement sensible aux variations de température pour le transport de denrées périssables;
5. en collaborant avec des organisations similaires, que ce soit au niveau européen ou mondial.

Membres de l'association

Art. 6. Le nombre de membres est illimité, sans toutefois être inférieur à trois. Tant les particuliers que les sociétés sont admis. L'association est composée de membres à part entière, de membres associés et de membres honoraires.

Le conseil d'administration peut définir toute autre catégorie d'adhésion, ainsi que ses droits et obligations, par simple décision prise conformément à l'article 14 et selon ces statuts. Tout critère d'adhésion non prévu dans les présents statuts, sera défini dans une résolution du conseil d'administration.

Art. 7. L'adhésion à la CCA est ouverte à toute société ou particulier, de toute nationalité, actif dans la chaîne d'approvisionnement sensible aux variations de température. Il s'agit notamment des compagnies aériennes, des compagnies maritime, des compagnies de manutention, des groupeurs de marchandises, des compagnies de camionnage et autres compagnies de transport, des aéro et maritime-ports, du gouvernement et des chambres locaux, des cultivateurs, des producteurs, des affréteurs, des importateurs et des détaillants ainsi que de toute personne, société ou organisation en contact direct avec l'industrie du transport des denrées périssables.

L'association souhaite en particulier inclure et impliquer tous les intervenants, directement ou indirectement engagés dans la chaîne d'approvisionnement des denrées périssables, au sein des universités académiques, des étudiants et des instituts de recherches et autres.

Art. 8. Les demandes d'adhésion sont à adresser par écrit au conseil d'administration de l'association.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accepter ou de refuser ces demandes, à la majorité des votes des administrateurs présents.

Le conseil d'administration peut exceptionnellement approuver une demande d'adhésion d'un individu et/ou une société qui, dans des circonstances particulières, dispose de compétences ou d'un statut susceptible de justifier son adhésion à l'association.

Art. 9. L'adhésion est personnelle et ne peut être transmise à une autre personne ou société sans l'approbation du conseil d'administration.

Art. 10. Les membres peuvent participer aux réunions, manifestations et autres activités de l'association.

Art. 11. Les membres sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant, par écrit, leur démission au conseil d'administration.

Art. 12. L'exclusion d'un membre peut être prononcée, sur proposition du conseil d'administration, lors de l'assemblée générale des membres statuant à la majorité des 2/3 des voix, notamment pour un des motifs suivants:

1. Préjudice volontairement causé aux intérêts de l'association;
2. Non-paiement de la cotisation annuelle et du droit d'admission.

Avant de proposer une exclusion sur la base du cas sub. 1, le conseil d'administration convoquera le membre en question pour entendre sa défense.

Art. 13. Le montant des cotisations annuelles est fixé lors de l'assemblée générale des membres.

Art. 14. L'association est dirigée par un conseil composé de trois administrateurs au moins et de cinq au plus, élus et révoqués par l'assemblée générale des membres et choisis parmi ses membres.

Le mandat d'administrateur est fixé à deux ans et est renouvelable.

Le mandat d'administrateur reste honorifique et ne donne droit à aucune rémunération, sauf dispositions contraires établies et approuvées par l'assemblée générale.

Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus quitte et indemne de toutes réclamations, pertes, dommages, responsabilité, dépenses et frais subis par eux ou postulés contre eux à tous moments et de quelque chef que ce soit, excepté en cas de faute grave ou de fraude dans l'exécution de leur mandat.

En cas de démission d'un administrateur, le conseil peut élire par cooptation et à la majorité des administrateurs restant un administrateur suppléant, décision qui doit ensuite être confirmée lors de la prochaine assemblée générale des membres.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 16. Le conseil d'administration ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente.

Il est convoqué par le président ou deux de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Les décisions prises sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et par le secrétaire.

Les administrateurs peuvent donner mandat, par lettre ou par télécopie, à l'un de leurs collègues pour les représenter à la réunion du conseil; toutefois, un administrateur ne peut représenter plus d'un collègue.

Art. 17. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et pour effectuer tout acte d'administration. Il décide notamment du patrimoine de l'association et de la politique à suivre pour atteindre l'objet de l'association.

Il représente l'association judiciairement et extrajudiciairement.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des membres par les présents statuts ou par la loi relève de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil pourra également recruter du personnel et se faire assister par des conseillers qui ne sont pas nécessairement choisis parmi ses membres.

Art. 18. Le conseil d'administration peut, sous sa propre responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à l'un de ses membres ou à un tiers, associé ou non, ainsi que l'organisation des conférences, des ateliers, de la promotion et d'autres activités semblables de l'association.

Art. 19. Les actes qui engagent l'association au-delà de sa gestion journalière doivent être signés, excepté en cas de mandat spécial attribué par le conseil à un tiers, soit par le président, soit par deux directeurs, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Art. 20. Un règlement d'ordre intérieur de l'association sera présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale des membres pour approbation.

Art. 21. L'assemblée générale des membres est composée de tous les membres. Elle est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par un autre membre du conseil.

Art. 22. Les actes suivants relèvent de la compétence de l'assemblée générale des membres:

1. Modification des statuts sociaux;
2. Nomination et révocation des administrateurs;
3. Nomination de deux réviseurs de caisse;
4. Approbation des budgets et des comptes;
5. Fixation des cotisations;
6. Dissolution volontaire de l'association.

Art. 23. L'assemblée générale annuelle des membres aura lieu le 25 du mois de mai de chaque année ou si ce dernier est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, le premier jour ouvrable qui suit cette date.

Art. 24. Les membres seront convoqués à l'assemblée générale des membres par le président du conseil d'administration. Ils peuvent s'y faire représenter par un autre membre.

Les convocations sont faites par écrit et transmises dix jours au moins avant l'assemblée générale des membres. Elles contiennent l'ordre du jour de la réunion.

Art. 25. L'assemblée doit être convoquée par le président du conseil d'administration lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

De même, toute proposition signée par un cinquième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 26. Pour permettre le vote lors d'une assemblée générale ordinaire des membres, au moins la 1/2 de ses membres doivent être présents.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire des membres, au moins 2/3 des membres doivent être présents pour permettre un vote (modification des statuts sociaux, dissolution volontaire de l'association).

Chaque membre à part entière (particulier ou société) dispose d'une voix. Tout membre à part entière n'ayant pas l'intention d'assister personnellement à l'assemblée générale des membres, est autorisé à exprimer son vote par écrit avant le début de l'assemblée générale des membres. Dans ce cas, il communiquera, par écrit, au conseil d'administration, le nom de la personne désignée qui exercera le droit de vote au nom de ce membre. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées excepté en cas de dispositions contraires établies par la loi ou par les personnes présentes.

Toute autre catégorie de membre, définie par le conseil d'administration conformément à l'article 6 des présents statuts, devra disposer de droits de vote tels que définis par le conseil d'administration.

Art. 27. Les décisions prises lors de l'assemblée générale des membres sont consignées dans un registre de procès-verbaux signé par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance sans toutefois l'emporter. Ces décisions seront éventuellement portées à la connaissance des tiers intéressés par courrier postal.

Dispositions générales

Art. 28. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commence à la date de la signature du présent acte et se termine le 31 décembre 2003.

Art. 29. Les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront soumis chaque année à l'assemblée générale annuelle des membres.

Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou toute autre pièce comptable.

Art. 30. L'assemblée générale des membres désignera deux réviseurs de caisse chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Ils seront nommés pour une période de deux ans, renouvelable.

Art. 31. En cas de dissolution, l'assemblée générale des membres désignera un liquidateur et déterminera ses pouvoirs. L'assemblée générale des membres déterminera l'affectation de l'actif social net restant après acquittement des dettes et apurement des charges.

Art. 32. Pour tout surplus et tout cas non prévu aux présents statuts, la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée ultérieurement, sera appliquée.

Et immédiatement, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire des membres, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, à l'unanimité, ils ont adopté les résolutions suivantes:

- Les administrateurs ont élu parmi eux les membres du conseil d'administration suivants:

Robert Arendal, nommé président;

Christian Helms, nommé secrétaire général;

David Pierce, nommé réviseur de caisse.

- La cotisation annuelle est fixée comme suit:

Membres à part entière: 1000 euros;

Membres associés: 500 euros;

Membres honoraires: pas de cotisation.

Le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, seule la version anglaise liera les parties.

M. Robert Arendal

M. Christian Helms

M. David Pierce

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00720. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001217.4/1061/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

GLOBAL SHIPPING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 56.595.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

INFIGEST S.A.

Signature

(001058.3/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

HIDARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 27.245.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

Gérant

E. Parteeet

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

(001086.3/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

INCYPHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 37.226.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société INCYPHER S.A. que Monsieur Angelo De Bernardi démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 5 février 2003.

Pour publication, modification et réquisition

Pour extrait conforme et sincère

INCYPHER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur Signature.

(001089.3/780/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

HIPPOCAMPE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.674.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. AB01088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(001248.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

HIPPOCAMPE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.674.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. AB01082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(001247.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

INCYPHER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 77.147.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société INCYPHER HOLDING S.A. que Monsieur Angelo De Bernardi démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 5 février 2003.

Pour publication, modification et réquisition

Pour extrait conforme et sincère

INCYPHER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001091.4/780/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

MOMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour MOMIS S.A.

Signature

(001109.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

BRENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.334.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO- AB00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour BRENTAL S.A.

Signature

(001110.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

S.I.I. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 février 2003

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Benoît Loop, administrateur de sociétés, demeurant à Kigali, Rwanda,
- Monsieur Michel Vanderghyest, administrateur de sociétés, demeurant à Gerrardsbergen, Belgique,
- Monsieur Famba Kizozo, administrateur de sociétés, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, Belgique.

Et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- EUROFIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 12, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

L'Assemblée nomme administrateur-délégué, Monsieur Benoît Loop. Il est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour extrait sincère et conforme

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00918. – Reçu 14 euros.

(001276.4/575/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

KRAUTLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.279.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO- AB00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour KRAUTLING S.A.

Signature

(001111.3/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

TAXNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.535.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2002, actée sous le n° 1052 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001113.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

HOLBORN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.237.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 novembre 2002, actée sous le n° 841 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001114.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

USHUAIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 33.024.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(001115.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

MAGRITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.178.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 6 décembre 2002 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 décembre 2002, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'Associé</i>	<i>Nombre de Parts</i>
IDT NETHERLANDS BV	250
Total:	250

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

D.C. Oppelaar / B. Zech

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001253.4/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

T.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.105.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001116.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

CORSU S.C., Société Civile.

Siège social: L-8322 Olm, 17, rue Charles de Gaulle.
Société constituée en date du 11 avril 1994.

Extrait de l'Assemblée des Associés tenue le 30 décembre 2002

...«Les Associés décident unanimement de dissoudre la société avec effet immédiat. Tous les actifs et passifs, ainsi que toute obligation éventuelle et future liée à l'activité de celle-ci, sont recueillis et pris en charge par les associés au prorata de leur participation dans la société au jour de la dissolution.»

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 53, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001118.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SCARABEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.913.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001122.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

HOLDING DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 3.185.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001123.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

MAGISTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.816.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu par voie circulaire à Luxembourg le 7 janvier 2003

Première résolution

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur, en remplacement de Mademoiselle Francesca Docchio, démissionnaire, Monsieur Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, demeurant à 9, via Camperio, Milan, Italie.

L'élection définitive de Monsieur Achille Severgnini sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 579, fol. 78, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001509.4/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

RESINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.606.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 janvier 2003

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 2 janvier 2003 que Monsieur Benoît De Keyser, administrateur de sociétés, demeurant 35, Zoerselbosdreef à B-2980 Zoersel, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 2 janvier 2003, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Joannes Zeinstra, administrateur de sociétés, demeurant Dreef van Duyvendall 18 à B-2970 's Gravenwezel.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- La fondation de droit néerlandais STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO ayant son siège social 36, Stationsweg à NL-6710 BK Ede;

- Leo Caers, administrateur, demeurant 54, Oude Arendonkse Baan à B-2360 Oud-Turnhout;

- Joannes Zeinstra, administrateur de sociétés, demeurant Dreef van Duyvendaal 18 à B-2970 's Gravenwezel;

- Bavo De Pauw, administrateur, demeurant 49, Poederstraat à B-2370 Arendonk;

- Jan Speck, administrateur, demeurant 43, Wolsemstraat à B-1700 Dilbeek;

- Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00073, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001119.4/655/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

GALAXY GRAIN HOLDINGS S.A. , Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.255.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003 sous les réf. LSO-AB00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

un mandataire

Signatures

(001125.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FOCUS CONSULTING S.A., SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 106, rue A. Fischer.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Fritsch Denis Bernard, Gérant de société, demeurant à F-57950 Montigny les Metz (France), 33, rue Saint Paul,

2. - Monsieur Wagner Pierre Robert, Consultant, demeurant à F-57070 Metz (France), 13, rue de Faultrier, lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitué entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous dénomination FOCUS CONSULTING SA SOPARFI.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société FOCUS CONSULTING SA SOPARFI a pour objet la prestation de services informatiques.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger.

La société peut procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- euros (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- euros (trente et un Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Hormis le cas d'une décision de l'assemblée générale réunissant l'accord des trois quarts des actions souscrites, toute cession ou transmission d'actions de la société entre vifs ou pour cause de mort est soumis au droit de préemption ci-après.

Toute transmission pour cause de mort à un non actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe le conjoint survivant, les ascendants ou les frères ou surs et descendants d'y ceux est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires tel qu'exposé ci-après.

Toute cession d'action entre vifs peu importe la forme juridique adoptée, vente échange ou autre, est soumise au droits d'attribution ou de préemption ci après décrit, l'inobservation de ces droits d'attribution ou de préemption en cas de cession entraînant l'inopposabilité à la société de ces cessions intervenues.

Un premier droit préférentiel d'attribution ou de préemption de se faire attribuer ou d'acquérir aux mêmes conditions que celles prévues dans l'attribution ou la vente projetée existe en faveur

- a) des descendants, ensuite
- b) des frères et soeurs et des descendants d'y ceux en cas de prédécès, en suite
- c) des ascendants de l'actionnaire voulant céder tout ou partie de ses actions dans la société.

A cet effet le cédant doit déclarer par lettre recommandée à ses descendants/frères et surs et descendants d'y ceux et ascendants son intention de vente ou d'attribution avec l'indication de l'identité du cessionnaire projeté et de toutes les autres conditions de la cession projetée. Il peut être fait abstraction de cette information par lettre recommandée au cas ou les personnes concernées déclarent expressément avoir été dûment informés.

Les bénéficiaires de ces droits préférentiels d'attribution ou de préemption doivent faire connaître au cédant par lettre recommandée dans les dix jours de la réception de l'information leur envoyée leur volonté de lever le droit préférentiel, ce droit s'exerçant, en cas de levée du droit par plusieurs ou tous les bénéficiaires, dans l'ordre et suivant le rang indiqué ci-dessus.

Au cas où le droit préférentiel prédécrit n'était pas exercé (ou exercé seulement pour partie) il existe un deuxième droit préférentiel d'attribution ou de préemption en faveur des autres actionnaires de la société.

A cet effet, le cédant ou légataire ou autre ayants droit, en cas de cession entre vifs de la part des légataires ou autre ayants-droit autres que les descendants, conjoints survivant ascendants, frères et surs ou descendants d'y ceux, ou en cas de transmission autre qu'entre vifs la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, devra en faire la déclaration dans les dix jours de l'écoulement du délai pour l'exercice du premier droit préférentiel au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant-droit ou du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification dans les conditions prévues par les textes réglementaires en vigueur.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5.00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier vendredi du mois de juin 2004 à 11H00.

Par dérogation à la règle générale, le premier administrateur délégué sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Par dérogation à l'article 7 des statuts le premier président peut être nommé par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. - Monsieur Fritsch Denis Bernard, Gérant de société, demeurant à F-57950 Montigny les Metz (France), 33, rue Saint Paul,	900 actions
2. - Monsieur Wagner Pierre Robert, Consultant, demeurant à F-57070 Metz (France) 13, rue de Faultrier,	100 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 31.000,- euros (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation - Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 1.320,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2- Sont nommés administrateurs:
 1. Monsieur Fritsch Denis, Gérant de société, demeurant à F-57950 Montigny les Metz (France), 33, rue Saint Paul
 2. Monsieur Wagner Pierre Robert, Consultant, demeurant à F-57070 Metz (France), 13, rue de Faultrier,
 3. Madame Fritsch Anne née Bungert, demeurant à F-57950 Montigny les Metz (France), 33, rue Saint Paul,
- 3- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Paul Grangier demeurant à F-57310 Guenange, 24, rue d'Uckange.
- 4- Le siège social de la société est établi à Luxembourg L-1521, 106, rue A. Fischer
- 5- Le conseil d'administration est autorisé à désigner un Administrateur Délégué de la Société, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fritsch, P. Wagner, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 7, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société prénommée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2003.

J. Delvaux.

(001168.2/208/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FOCUS CONSULTING S.A., SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 106, rue A. Fischer.

R. C. Luxembourg B 91.554.

Conseil d'Administration du 8 janvier 2003

Suite à la réunion de tous les associés en assemblée générale, les comparants:

1. Monsieur Fritsch Denis, Gérant de société, demeurant à F-57950 Montigny les Metz (France), 33, rue Saint Paul
2. Monsieur Wagner Pierre Robert, Consultant, demeurant à F-57070 Metz (France), 13, rue de Faultrier,
3. Madame Fritsch Anne, demeurant à F-57950 Montigny les Metz (France), 33, rue Saint Paul, représentée par Denis Fritsch

en leurs qualités d'administrateurs de la société, se sont réunis en conseil d'administration, pour prendre la résolution suivante:

Mr Denis Fritsch, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société, et, conformément à l'art. 10 des statuts, il peut par sa seule signature engager la société en toutes circonstances.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(001169.3/208/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FINANIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.968.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001126.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

CENTENIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.117.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, sous les réf. LSO-AB00072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
un mandataire
Signatures*

(001127.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

MEMORY KEEPERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 50.085.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001128.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

L.H.I., LUSO HISPANIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.601.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001129.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EUROBASE UNTERNEHMUNGSBERATUNG A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.
H. R. Luxemburg B 58.566.

*Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom
3. Dezember 2002, die als ordentliche Generalversammlung zusammentritt*

Die Aktieninhaber der Gesellschaft EUROBASE UNTERNEHMUNGSBERATUNG A.G., mit Sitz in L-6680 Merttert, 2, rue Haute, sind am 3. Dezember 2002 in einer ausserordentlichen Generalversammlung, die als ordentliche Generalversammlung zusammentritt, zusammengetreten. Sie haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden für ein Jahr verlängert. Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Jürgen Kulbatzki-Arndt, Kaufmann, wohnhaft in D-Düsseldorf
 - Herr Peter Kühnel, Diplom-Informatiker, wohnhaft in Schweich
 - Herr Klaus-Rainer Hank, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-Schweich-Issel
 - Herr Edgar Kertels, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-Trier
- enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003.

2. Das Mandat des Aufsichtskommissars, LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faiencerie, wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2003 verlängert.

Merttert, den 3. Dezember 2002.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(001287.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

STILINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 38.244.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001130.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 56.875.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001131.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

EXPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 55.015.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001133.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FIPRO BETEILIGUNGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.465.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001134.3/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DESIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.543.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twenty-fourth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France) and Mr Delio Cipolletta, lawyer, residing in Bousse (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holders A and B, acting in the name and on behalf of HANSON VENTURES LIMITED, having its registered office at Road Town, Tortola, BVI,

by virtue of a proxy given on December 19, 2002.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation DESIO HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to by a deed of the undersigned notary, on December 5, 2000, published in the Mémorial Recueil C no 535 of July 16, 2001. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on May 7, 2001, published in the Mémorial, Recueil C no 1095 of December 1, 2001;

- that the capital of the corporation DESIO HOLDING S.A. is fixed at two million thirty-six thousand Euros (2,036,000.- EUR), represented by twenty thousand three hundred and sixty (20.360) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid;

- that Hanson Ventures Limited has become owner of the shares and has decided to dissolve the company DESIO HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Hanson Ventures Limited, being sole owner of the shares and liquidator of DESIO HOLDING S.A., declares:

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of DESIO HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France) et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, demeurant à Bousse (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A et B, agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSON VENTURES LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DESIO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 535 du 16 juillet 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1095 du 1^{er} décembre 2001;

- que le capital social de la société DESIO HOLDING S.A. s'élève actuellement à deux millions trente-six mille Euros (2.036.000,- EUR), représenté par vingt mille trois cent soixante (20.360) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSON VENTURES LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme DESIO HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSON VENTURES LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DESIO HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société DESIO HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 février 2003.

G. Lecuit.

(001117.4/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

COREVEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7B, am Brill.

R. C. Luxembourg B 6.583.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour COREVEN, S.à r.l.

Signature

(001137.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

NOUVELLE BIJOUTERIE MAMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.662.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour NOUVELLE BIJOUTERIE MAMER, S.à r.l.

Signature

(001138.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SYSLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 71.362.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange, le 5 février 2003

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que les démissions de Madame Renée Wagner-Klein et de la société PRIMECITE INVEST S.A. en tant qu'administrateurs ont été acceptées.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Ruben Messica en tant que nouvel administrateur délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que les nominations de la société BEST SYNERGY LTD, BVI, représentée par son directeur, Monsieur Ruben Messica, et de la société EWENA VENTURES LTD, BVI, représentée par son directeur, Monsieur Ruben Messica, en tant que nouveaux administrateurs ont été acceptées.

Administrateur délégué:

Monsieur Ruben Messica, né le 17 juillet 1973 à Aubervilliers (93), demeurant à F-75011 Paris, 16, rue des Goncourts.

Administrateurs:

BEST SYNERGY LTD, BVI, IBC no. 526540, ayant son siège social à Tortola, Road Town, PO box 3152 (Iles Vierges Britanniques),

représentée par son directeur, Monsieur Ruben Messica, né le 17 juillet 1973 à Aubervilliers (93), demeurant à F-75011 Paris, 16, rue des Goncourts

Registered Agent: OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

EWENA VENTURES LTD, BVI, IBC no. 526545, ayant son siège social à Tortola, Road Town, PO box 3152 (Iles Vierges Britanniques), représentée par son directeur, Monsieur Ruben Messica, né le 17 juillet 1973 à Aubervilliers (93), demeurant à F-75011 Paris, 16, rue des Goncourts.

Registered Agent: Overseas Management Company Trust (B.V.I.) Ltd, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable PASCAL WAGNER S.A.

Pétange, le 5 février 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00618, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001141.4/762/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ALD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 68.629.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour ALD LUX S.A.

Signature

(001139.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 117, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.420.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(001140.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

TOITURES LAMBRECH SYLVAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 163A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 48.366.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour TOITURES LAMBRECH SYLVAIN, S.à r.l.

Signature

(001142.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ANTIQUES & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 57.689.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour ANTIQUES & CO, S.à r.l.

Signature

(001143.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DELTA CHARLIE 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 83.556.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. AB00930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001144.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

CORNEPOLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour CORNEPOLIS, S.à r.l.

Signature

(001145.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DECOTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.627.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour DECOTRA, S.à r.l.

Signature

(001146.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

COIFFURE ANTONIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 70.022.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour COIFFURE ANTONIO, S.à r.l.

Signature

(001147.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

JATTIS 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.934.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. AB00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001148.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8012 Strassen, 3, rue Bel-Air.
R. C. Luxembourg B 73.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A.

Signature

(001149.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

JATTIS 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.933.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. AB00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001150.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SOTTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.218.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour SOTTAM S.A.

Signature

(001151.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

JATTIS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.932.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. AB00946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001152.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

PRISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8012 Strassen, 3, rue Belair.
R. C. Luxembourg B 65.958.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour PRISME S.A.

Signature

(001153.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

SABIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.407.

—
EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2000 adopté par l'Assemblée Générale en date du 5 février 2003 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 5 février 2003.

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001257.2/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

JATTIS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 65.931.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. AB00950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001154.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

TIPASIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.488.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. AB00955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signature.

(001155.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FOREST PAPETERIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.284.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

FOREST PAPETERIES S.A.

Signatures

(001161.3/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

QUETZALTENANGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.577.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

QUETZALTENANGO S.A.

Signatures

(001162.3/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

DS BOURGOGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 67.315.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle
tenue au siège social en date du 3 juin 2002*

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice sous revue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DS BOURGOGNE S.A.

L. Beersmans

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001389.2/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

GROUPE ORION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.194.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 4 novembre 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Les mandats de:

Madame Antoinette Cabot

Monsieur Olivier Cabot

Monsieur Claude Cabot

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001158.4/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

GROUPE ORION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(001159.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

ECOSPACE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 46.511.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

ECOSPACE HOLDING S.A.

Signature

(001163.3/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

**S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.995.

—
L'an deux mille deux, le vingt trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A., en abrégé S.E.F.I.T., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 52.995, constituée suivant acte reçu le 21 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 45 du 24 janvier 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Moinet, employé privé, résidant à Rulles (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alexandre Bardot, employé privé demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Lee Hausman, employé privé, résidant à Rombach.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que sur les 55.000 (cinquante cinq mille) actions, actuellement en circulation, 55.000 (cinquante cinq mille) actions sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 - Augmentation du capital social autorisé de la société, pour le fixer à Euros 15.000.000,- (quinze millions d'Euros), représenté par 150.000- (cent cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents Euros).

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de Euros 5000.000,- (cinq millions) pour le porter de son montant actuel de Euros 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille Euros) à Euros 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille Euros) par la création et l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euros 100,- (cents Euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

3.- Modification afférente des alinéas un et deux de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social autorisé de la société, et de le fixer à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros), représenté par 150.000,- (cent cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille Euros) à EUR 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille Euros), par l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents Euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa

Le capital social est fixé à EUR 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille Euros), divisé en 105.000,- (cent cinq mille) actions de EUR 100,- (cents Euros) chacune, entièrement libérées.»

«Art. 3. Deuxième alinéa

Le capital autorisé de la société est fixé à 15.000.000,- (quinze millions d'Euros, représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents Euros).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, es jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Moinet, A. Bardot, L. Hausman, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

J. Elvinger.

(001627.5/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

**S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.995.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

J. Elvinger.

(001628.4/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

FINANCIERE CAVOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.085.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2003.

FINANCIERE CAVOUR S.A.

Signature

(001164.3/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

MAISON DU FUMEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 53.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

Pour ordre

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(001176.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

JOCO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 59.431.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

Pour ordre

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(001177.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

DAGERAAD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2003

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg, de Monsieur Koen de Vleeschauwer, avocat, demeurant 222C, avenue Gaston Diederich à Luxembourg et de Monsieur Tom Gilliams, avocat, demeurant 47, Grand'Rue à L-1661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 64, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001340.4/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 52.515.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

Pour ordre

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(001178.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

NETTOYAGE VITRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.924.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2002, vol. 326, fol. 1, case 6/1-6/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

Pour ordre

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(001179.4/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

TOITURE PHOENIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange.

R.C. Luxembourg B 81.008.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

Pour ordre

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(001180.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

1906 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 68.150.

L'an deux mille trois, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 1906 S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 1999, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 243 en date du 8 avril 1999.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Maurizio Bei, agent immobilier, demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Italo Bei, retraité, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franco Sgreccia, commerçant, demeurant à Dippach.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.

2.- Changement subséquent du 3^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch-sur-Alzette.»

3.- Fixation de l'adresse du siège social à L-4150 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Industrie.

4.- Constatation d'une erreur lors de la publication au Mémorial C no 1008 du 2 juillet 2002 du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 11 avril 2002 au point 2. - Redressement.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ' ne varietur ' par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède le 3^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch-sur-Alzette.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4150 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Industrie.

Quatrième résolution

L'assemblée constate une erreur dans la publication au Mémorial C n° 1008 du 2 juillet 2002 du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 11 avril 2002 au point 2, où est renseigné comme troisième administrateur: Madame Itala Bei, employée, demeurant à Differdange. Qu'il y a lieu de lire: Monsieur Italo Bei, retraité, demeurant à Differdange.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Bei, M. Bei, F. Sgreccia, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2003, vol. 875, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 10 février 2003.

R. Schuman.

(001258.4/237/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

M.P.P., MODELES PAR POSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 165, rue de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 25.078.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2003.

M. Wilhelmus

Associé

(001181.4/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

CENTRICA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.967.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the thirty first of January.

Before Us Maître Marthe Thyges-Walch, notaire residing at Luxembourg.

There appeared:

The company CENTRICA AMERICA LIMITED (formerly called CENTRICA US HOLDINGS LIMITED) with registered office at Millstream Maidenhead Road Windsor, Berkshire SL4 5 GD (United Kingdom),

acting in its capacity of sole partner of the société à responsabilité limitée CENTRICA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered at the Commercial Register of Luxembourg under section B and number 79.967, incorporated by a deed received on the 21st of December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 626 of August 10, 2001, which Articles of Incorporation have been amended by a deed received on the 19th of January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 738 of September 8, 2001 and by a deed received on the 19th of January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 765 of September 15, 2001.

Here represented by Maître Eric Sublon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated January 28, 2003 which after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing person requested the notary to act the following resolutions of the sole partner.

First resolution

The sole partner hears the report of the auditor concerning the examination of the documents pertaining to said liquidation and the execution of the duties of the liquidator.

Said report recommends to accept the liquidation accounts.

Said report, after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary public, will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Second resolution

The sole partner undertakes to take over any liabilities of the company which may arise after the closing of the liquidation.

Third resolution

The sole partner approves the conclusions of the report, the liquidation accounts and grants full discharge without reserve or restriction to the liquidator as regards his administration for the liquidation of the company.

The sole partner moreover grants discharge to the auditor to the liquidation for the fulfillment of his mandate.

Fourth resolution

The sole partner declares the liquidation closed and states that the société à responsabilité limitée CENTRICA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. has ceased to exist as of this day.

Fifth resolution

The sole partner resolves that the books and social records of the Company will be lodged and kept for a period of five years at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

The undersigned notaire who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us, notaire the present original deed.

Suit la traduction française en langue française:

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

La société CENTRICA AMERICA LIMITED (anciennement dénommée CENTRICA US HOLDINGS LIMITED) ayant son siège social à Millstream Maidenhead Road Windsor, Berkshire SL4 5 GD (Royaume Uni),

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois CENTRICA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79.967, constituée suivant acte reçu en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 626 du 10 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 738 du 8 septembre 2001 et suivant acte reçu en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 765 du 15 septembre 2001.

Ici représentée par Maître Eric Sublon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 janvier 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes de l'associé unique.

Première résolution

L'associé unique prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare prendre en charge toutes les dettes de la société qui apparaîtraient après clôture de la liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique approuve les conclusions du rapport et les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur pour sa gestion de la liquidation de la société.

L'associé unique donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée CENTRICA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. a cessé d'exister à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et qui parle l'anglais déclare en outre qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, avec une traduction française à la suite. A la requête de ces mêmes comparants, et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: E. Sublon - M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 137S, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

M. Thyès-Walch.

(001310.5/233/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

ELBONIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R. C. Luxembourg B 74.743.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue le 9 mars 2000 entre HALSEY, S.à r.l. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de domiciliataire et ELBONIEL, S.à r.l. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de société domiciliée, a été terminée le 27 janvier 2003 suite à la liquidation de la société ELBONIEL, S.à r.l.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour ELBONIEL, S.à r.l.

HALSEY, S.à r.l.

Domiciliataire

K. Segers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(001190.2/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

ELBONIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R. C. Luxembourg B 74.743.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Bjornar Jensen, born in Bodö, on October, 11, 1970, management consultant, residing in London SW9 1BG, 72F Randolph Avenue,

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on January 14, 2003,

said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ELBONIEL, S.à r.l., R. C. B Number 74.743, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 9, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 461 of June 30, 2000.

- The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated May 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1123 of July 24, 2002.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company ELBONIEL, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bjornar Jensen, né à Bodø le 11 octobre 1970, «management consultant», demeurant à Londres SW9 1BG, 72F Randolph Avenue,

ici représenté par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 janvier 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ELBONIEL, S.à r.l., R.C. B numéro 74 743, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 461 du 30 juin 2000.

- Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1123 du 24 juillet 2002.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente le comparant en qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société ELBONIEL, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Il a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

A. Schwachtgen

(001187.4/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

GAS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.161.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 2001, actée sous le n° 1112 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001183.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.227.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2002, actée sous le n° 135 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001184.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

SANGIAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.459.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 septembre 2002, actée sous le n° 685 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(001185.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg-Eich, le 12 février 2003.

Pour la société

P. Decker

(001188.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

IMMOCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) G.T. IMMOBILIER S.A., R. C. Luxembourg B N° 64.135, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société.

2) GRAHAM TURNER S.A., R. C. Luxembourg B N° 51.094, une société anonyme avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOCENTER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les prestations de services aux filiales.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt et un du mois de juin de chaque année à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société anonyme G.T. IMMOBILIER, préqualifiée, trois cent six actions	306
2) La société anonyme GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, quatre actions	4
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-et-un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain S. Garros, juriste, né à Alger, le 23 décembre 1940, demeurant à Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

b) G.T. IMMOBILIER, R. C. Luxembourg B N° 64.135, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

c) GRAHAM TURNER S.A., R. C. Luxembourg B N° 51.094, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

GRAHAM TURNER S.A., I.B.C. N° 319166, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration, tous présents ou représentés, se sont réunis et ont appelé Monsieur Alain S. Garros, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2003, vol. 16CS, fol. 58, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

A. Schwachtgen.

(001290.3/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

ELBONIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.743.

—
Les comptes de clôture au 27 janvier 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 87, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

A. Schwachtgen.

(001189.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

NEULABAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.170.

—
Les bilans de la société au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2003, LSO-AB00639 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

(001195.2/1035/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

EURO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.641.

—
Les bilans de la société au 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2003, LSO-AB00632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO 2000 S.A.

Signature

Un mandataire

(001209.5/1035/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

MAGDALENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.797.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Mademoiselle Martine Gillardin et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Gabrielle Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001228.5/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

COTELUX, SOCIETE COOPERATIVE DES TELESPECTATEURS DE LUXEMBOURG,**Société Coopérative.**Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Breedewues.
R. C. Luxembourg B 8.260.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

M. Schmitz / G. Hartmann

Gérant / Secrétaire

(001215.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

SOLPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.914.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Lou Huby et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant sera votée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001223.5/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.823.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001342.4/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

TASKU IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.285.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Madame Gabriele Schneider et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lars Hillingsoe, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à F-14370 Croisanville (France), place de l'Eglise

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001224.5/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

MORINDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.537.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Mademoiselle Martine Gillardin et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001230.5/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

AUBAY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(001244.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

CABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.067.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 1^{er} octobre 2002 à 10.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. démission d'un administrateur;
2. cooptation d'un nouvel administrateur;
3. divers.

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Giovanni Patti de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil prend acte également de la démission de Monsieur Giovanni Patti de sa fonction d'administrateur unique dans les participations CABLELETTRA POLAND Sp.z.o.o. et SOCIÉTÉS DES CABLAGES POUR VEHICULES - S.C.V., S.à r.l., de sa fonction de Président du conseil d'administration de la participation ZHENJIANG CABLELETTRA COMPONENTS CO LTD et de sa fonction d'administrateur de la participation ZHENJIANG CABLELETTRA COMPONENTS CO LTD - Z.C.C.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 17 septembre 2002, M. Lorenzo Patrassi demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 11.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Pour extrait conforme
CABLE INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00185. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001286.5/024/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

LAUREENA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence AB/00851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(001239.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

DENTOLUXE S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 64.093.

—
- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliaire, dénonce le siège social de la société DENTOLUXE S.A. avec R. C. Luxembourg 64.093, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD ayant son siège social à Tortola, BVI, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes dans la société DENTOLUXE S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

P. Gain
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(001496.2/784/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2003.

CEDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.366.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence AB/00868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(001241.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

SOPARIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.523.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, référence AB/00869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(001243.4/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

SABIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.407.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf: AB01081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(001246.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

AMWAY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.805.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. AB01098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(001250.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

BTA BAUTECHNIK A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 32.031.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001315.2/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

BREMACH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 42.744.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001272.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

BREMACH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 42.744.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001271.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

BREMACH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 42.744.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001262.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

**F.E.D.I. LUX S.A., FONDS EUROPEEN DE DEVELOPEMENT IMMOBILIER LUX S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.062.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(001328.4/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.
